

Règlement du cimetière

L'évolution de la société fait que la crémation devient un acte de plus en plus courant.

La création de cet espace au cœur de l'ancien cimetière, complété d'un ossuaire communal et d'un jardin du souvenir, propice au recueillement.

Une attention toute particulière a été accordée à l'intégration paysagère de ce projet.

Veuillez trouver ci-dessous le règlement du cimetière :

Règlement du cimetière

Tarifs

Tarifs pour les concessions en terre	Tarifs pour les cases du colombarium
15 ans 60 €	15 ans 300 €
30 ans 90 €	30 ans 600 €
50 ans 150 €	50 ans 900 €

Pour télécharger la délibération des tarifs du cimetière, cliquez ici